

5^{èmes} RENCONTRES DU RÉSEAU DES ACTEURS DES ESPACES NATURELS RHÔNE & SAÔNE



LES ACTES : résumé des interventions

C'est pour répondre au bilan du Plan Rhône 1 (période 2007-2013) sur son volet Qualité des eaux, Ressources et Biodiversité, que le Réseau des acteurs des espaces naturels Rhône et Saône a organisé et pensé ces 5^{èmes} Rencontres comme des leviers de coordination et de communication encourageant les initiatives et la mobilisation pour la préservation et la restauration des milieux humides.

En proposant ces journées d'échanges et de partages d'expérience, le réseau engage un dialogue entre les différents acteurs (gestionnaires, partenaires institutionnels et financiers) de l'axe Rhône-Saône et offre à chacun l'opportunité de présenter ses solutions et ses initiatives pour répondre aux ambitions de préservation et de restauration de la fonctionnalité des zones humides des vallées du Rhône et de la Saône dans le cadre de la programmation 2015-2020 du Plan Rhône 2.

1^{er} et 2 décembre 2016, Avignon

Journées organisées par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et le Conservatoire d'espaces naturels de PACA, et animées par Raphaëlle BUREL, journaliste

Jeudi 1er décembre, matinée

Introduction



Sébastien GIORGIS

Adjoint au maire d'Avignon - Délégué au Patrimoine historique et naturel, au secteur sauvegardé, à la qualité urbaine des espaces publics et au projet stratégique de développement territorial.

« La réappropriation du patrimoine du fleuve Rhône par les riverains est majeure dans notre projet de territoire. »

La ville d'Avignon, représentée par M. Sébastien GIORGIS, contribue par sa position géographique et son attachement au fleuve Rhône, à l'organisation de ces 5^e Rencontres du réseau.

Poursuivant avec intérêt les travaux du Plan Rhône 1 et particulièrement séduite par les enjeux du Plan Rhône 2, elle souhaite apporter sa pierre à l'édifice et se pencher ainsi sur **l'amélioration de la qualité de vie** des habitants de son territoire, sur **la solidarité** historiquement liée au fleuve et sur son intégration dans un **projet urbain global**.

En effet, le Rhône reste un emblème de la cité d'Avignon et du territoire, pour les habitants et les visiteurs, même si les habitants se sont un peu détournés de ses rives ces dernières années. C'est par le biais de **l'éducation** et de **la pédagogie** que la ville d'Avignon engage des actions afin de créer une dynamique vers une **réappropriation du patrimoine culturel et naturel du fleuve**.

**L'île de la Barthelasse
est la plus grande île
fluviale d'Europe !**



Eliane AUBERGER

Secrétaire générale de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

« La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels porte l'animation et l'accompagnement de réseaux d'acteurs dans le cadre des deux plans fleuves français actuels : le Plan Rhône et le Plan Loire. »

C'est dans le cadre du volet « Qualité de l'eau, Ressource et Biodiversité » du Plan Rhône que la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a été **chargée de l'animation du Réseau des acteurs des espaces naturels du Plan Rhône**.

Notre Fédération regroupant 29 Conservatoires et couvrant presque la totalité du territoire national, et notamment l'intégralité de la zone du Plan Rhône-Saône, a également eu une implication particulièrement importante au sein du Plan Loire. De cette riche expérience acquise autour de la Loire est né l'engagement des Conservatoires d'espaces naturels sur l'axe Rhône-Saône. Il semble donc essentiel d'**établir une articulation entre ces deux plans fleuves** afin **qu'ils s'enrichissent mutuellement** de retours d'expériences et d'initiatives innovantes.

Aujourd'hui, l'enjeu est **de retrouver un nouvel élan, de faire évoluer l'image du fleuve** et d'en faire un **patrimoine commun transmissible** à l'ensemble des populations concernées par l'axe Rhône-Saône.



Marc MAURY

Directeur du Conservatoire d'espaces naturels de PACA.

« C'est le moment de penser autrement notre rapport au fleuve. »

Fleuve le plus automatisé de France, le Rhône produit de l'énergie, offre de larges voies navigables, protège les riverains et irrigue les terres agricoles depuis une centaine d'années. Cependant, **il est temps de penser autrement notre rapport au fleuve, tout comme notre relation à la nature**.

Il s'agit de travailler aujourd'hui à **la reconquête du Rhône**, totalement asphyxié et contrôlé par des digues, et de repenser harmonieusement une gestion équilibrée des besoins et des usages.

Ces rencontres sont donc l'occasion d'échanger sur ces aspects afin de mettre en œuvre des projets concrets sur chacun des territoires.

Le réseau des acteurs des espaces naturels Rhône & Saône



Jeanne DUPRÉ LA TOUR

Animatrice du réseau, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

« **Collectivités, associations, conservatoires d'espaces naturels, représentants d'activités économiques, chercheurs, bureaux d'études... Le réseau, c'est vous. »**

En changeant de nom, le réseau des acteurs des espaces naturels Rhône & Saône s'est enrichi de cet important linéaire qu'est la Saône. Il associe tous types d'acteurs du territoire allant des associations de préservation de la biodiversité aux représentants d'activités socio-économiques, en passant par les collectivités, financeurs et acteurs de la recherche. **Le réseau c'est vous !**

L'objectif du réseau est de participer à la **préservation** des espaces naturels en contribuant à la cohérence et à l'**efficacité des actions**, et en améliorant le **partage des connaissances** et des informations. Le réseau souhaite favoriser le **développement des synergies** et l'**appropriation** du patrimoine naturel du fleuve par les acteurs du territoire et le grand public pour répondre à un objectif de **changement de perception du fleuve** par les populations du territoire.

Au travers de ses actions le réseau vise à créer les conditions favorables à la mise en œuvre opérationnelle d'actions de préservation et restauration des milieux humides, et à la montée en compétence des gestionnaires.

Il s'agit donc aujourd'hui de partager une **vision commune** et de **développer les liens** entre les acteurs des espaces naturels de l'axe Saône-Rhône pour donner vie aux actions à mener.

Retour sur le Plan Rhône 1 : Bilan

Rappel de la gouvernance, nouveautés du Plan Rhône 2



Renaud MOREL

Responsable de la mission « Bassin, environnement, développement durable », SGAR Auvergne-Rhône-Alpes.

« Le Plan Rhône doit être un facilitateur de projets et doit permettre une mise en cohérence des politiques publiques. »

Suite aux trois crues majeures de 2002 et 2003 sur le delta du Rhône, une stratégie globale de prévention des inondations est mise en place en 2005 par trois régions (PACA, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes), **le Plan Rhône est ainsi né**. Ce projet inter-régional d'envergure comporte aujourd'hui plusieurs volets comme la prévention des inondations mais également la transition énergétique ou le développement économique des territoires.

Signé en 2015 pour cinq ans, le 2^{ème} Plan Rhône maintient et renforce son action, notamment vers la gestion multifonctionnelle des eaux et des milieux.

Le contrat de plan réunit l'État et ses opérateurs, les 3 régions initiales ainsi que la Bourgogne-Franche-Comté, des acteurs économiques (EDF, CNR) et l'Europe, ce qui lui permet de **renforcer la cohérence des politiques publiques** mais aussi d'entamer des actions globales à l'échelle du territoire.

C'est **le SGAR (Etat)** qui porte l'**animation** visant à **faciliter**, à travers une dynamique partenariale forte, la mise en place d'actions et la **labellisation** des projets.

Avec **deux outils financiers d'importance, le CPIER et le POP FEDER**, les projets bénéficient d'une continuité de la mobilisation financière générale avec un engagement à hauteur de 555 M€ pour un objectif de 850 M€ de projets sur l'ensemble des volets thématiques.

**La labellisation facilite les échanges
entre financeurs et dynamise les
projets.**

Les actions du Plan Rhône 1 sur le volet « Qualité des eaux, Ressource et Biodiversité », bilan du CPIER 2007-2013



Laurence Clottes

Chef du service « Ressources en eau, milieux, fleuve Rhône », Agence de l'eau RMC.

« L'objectif du Plan Rhône 2 sur les zones humides est de travailler au rétablissement et à la préservation de leurs fonctionnalités. »

Avec le Plan Rhône, il s'agit de faire face aux conséquences de l'aménagement du bassin ayant entraîné la disparition de la diversité des espèces, des milieux annexes (lônes, forêts alluviales...), mais aussi le déclin des populations de poissons migrateurs.

Tout au long du **Plan Rhône 1**, l'objectif de **restauration physique** du fleuve prévoyait d'augmenter les débits réservés à l'aval des barrages, de reconnecter les lônes au fleuve et de favoriser la circulation des poissons depuis la mer vers les affluents. Grâce à un suivi scientifique reconnu mondialement, il est maintenant acté que **ce programme de renaturation a été efficace, avec une nette amélioration de l'état écologique des masses d'eau du Rhône.**

Le Plan Rhône 2 vise à poursuivre ces actions ambitieuses en **élargissant les secteurs historiques avec l'intégration de la Saône, et en diversifiant les projets.** Grâce à des financements ciblés, les projets seront destinés à la poursuite des actions de restauration physique et à **l'engagement d'actions de préservation et de restauration des zones humides.** Le Plan Rhône 1 a permis de réaliser une 1^{ère} étape avec l'identification des zones humides à enjeux et/ou menacées à l'échelle du fleuve. Le Plan Rhône 2 verra la mise en œuvre d'une stratégie concertée à l'échelle de l'axe Rhône-Saône.

Face au constat encourageant tiré du Plan Rhône 1, il est indispensable d'utiliser cette dynamique pour aller encore plus loin !

Une stratégie de préservation et de restauration pour les milieux humides du Rhône et de la Saône



Émilie LUNAUD

Chargée d'études zones humides, Agence de l'eau RMC.

« Une stratégie 2015-2020 pour reconquérir au moins 400 hectares de milieux humides sur l'axe ».



Laetitia FAURE

Responsable d'unité « Fleuve Rhône », Région Auvergne-Rhône-Alpes.

« Le POP FEDER Rhône-Saône 2015-2020, c'est 3.6 millions d'euros pour les milieux humides du Plan Rhône, en priorité dédiés aux travaux de restauration. »

La « stratégie de préservation et de restauration pour les milieux humides du Rhône et de la Saône » s'inspire largement des **besoins identifiés par le Plan Rhône 1**.

En s'appuyant sur les **deux leviers financiers du Plan Rhône 2 (CPIER et POP FEDER)**, cette stratégie inter-régionale vise à reconquérir au moins 400 ha de zones humides (dont 200 ha avec des financements POP FEDER).

Cette stratégie « zones humides » se veut être une **feuille de route partagée** visant à rétablir la circulation de l'eau, reconquérir les espaces fonctionnels, les restaurer, les préserver pour, de manière plus globale, prévenir les inondations, favoriser les fonctions physiques et écologiques et s'adapter au changement climatique.

200 000 ha de zones humides ont été inventoriés au-delà des marges alluviales dans les vallées du Rhône et de la Saône.

Chaque zone humide possède ses spécificités et se situe, en général, sur un territoire que la collectivité peut souhaiter aménager différemment. **Il est donc primordial d'informer les habitants des services rendus par ces milieux afin de les préserver, ou de les acquérir pour les restaurer et pérenniser leur fonctionnement.** Pour ce faire, il est indispensable de bien connaître le terrain, d'avoir une vision transversale des besoins et des enjeux, et surtout d'établir des échanges et des liens physiques entre les acteurs de terrain.

En facilitant l'accès aux informations, aux financements, aux labellisations, le réseau des acteurs des espaces naturels offre des espaces de partage et de connexions entre les porteurs de projet.

Actes des 5^{ème} rencontres du réseau des acteurs des espaces naturels Rhône&Saône – 1^{er}&2 décembre 2016

Jeudi 1er décembre, après-midi

RHÔMÉO : outils pour l'évaluation fonctionnelle des zones humides

Samuel Gomez

Responsable scientifique, CEN Bourgogne

Delphine Danancher

Responsable scientifique, CEN Rhône-Alpes



« Des compléments à la boîte à outils RhôMéo seront bientôt utilisables pour l'évaluation des actions de restauration »

L'outil RhôMéo a été mis en place pour répondre à différents besoins : une demande croissante d'évaluation des résultats, la nécessité d'évaluer les Directives européennes sur les habitats et l'eau et de disposer d'un outil de gestion de l'information « patrimoine naturel et « eau ».

L'objectif était de mettre à disposition des gestionnaires des méthodologies de **suivi de l'évolution de l'état des zones humides** à l'échelle de la zone humide et du territoire. Différentes approches basées sur des protocoles existants ont permis de proposer des méthodes scientifiquement robustes mais restants opérationnelles dans la mise en œuvre. La boîte à outils a été lancée en 2014, proposant 13 indicateurs (11 d'état et 2 de pression) pour permettre l'évaluation de l'état ou des pressions qui s'exercent sur les zones humides.

Aujourd'hui, plusieurs nouveautés viennent faciliter le déploiement de RhôMéo :

- ✓ un outil de calcul simple a été produit « **Calcullette RhoMéo** » pour accompagner les utilisateurs afin qu'ils puissent traduire la donnée scientifique brute recueillie sur le terrain en valeur indicatrice via un logiciel téléchargeable. La calcullette permet également de partager en ligne les résultats des suivis avec le réseau d'utilisateurs engagés dans la démarche.
- ✓ Il est apparu nécessaire d'**effectuer un changement d'échelle** : évaluer la zone humide dans son ensemble n'est pas la même question scientifique qu'évaluer sa restauration. C'est pourquoi un **guide méthodologique pour l'évaluation des restaurations hydrauliques** est en cours de finalisation présentant les typologies de restauration pouvant être évaluées grâce à RhoMéo et les types d'indicateurs adéquats.
- ✓ **La simplification de certains indicateurs** afin que tous les acteurs puissent les utiliser sans être totalement spécialiste d'un domaine en particulier. C'est le cas de l'indicateur flore qui se voit

Actes des 5^{ème} rencontres du réseau des acteurs des espaces naturels Rhône&Saône – 1^{er}&2 décembre 2016

Résumés des interventions

doté d'une « check-list » d'espèces permettant, grâce à leur présence, absence ou niveau d'abondance, d'indiquer comment se comporte la zone humide.

Ces trois productions sont en cours de finalisation et seront disponibles à partir de courant février 2017, libre de droit et d'utilisation : <http://www.rhomeo-bao.fr>

Avec le soutien de l'Agence de l'Eau, une réflexion est en cours pour mettre en place un programme de communication sur la BAO et son articulation avec le Plan Rhône, et d'accompagnement des acteurs souhaitant se lancer dans la démarche RhoMÉO à l'échelle du Bassin.

« Retours-flash » de porteurs de projet du Plan Rhône

Saône

L'île de Montmerle : Quelles actions pour la préservation et la restauration de ses habitats et de leur fonctionnalité ?



Franck Weingertner

*Animateur du contrat de rivière
Saône aval, EPTB Saône Doubs*

« La préservation d'une des plus grandes îles de la Saône a commencé grâce à une acquisition foncière rapide »

L'île de Montmerle se situe à 50 km en amont de Lyon, c'est une des plus grandes îles du val de Saône (40 ha). Historiquement, cette île accueillait des prairies de fauche et de pâtures, transformées progressivement en peupleraies qui recouvrent depuis 1967 quasiment toute l'île. Ce site offre pourtant un potentiel de biodiversité avec la présence d'espèces remarquables (site Natura 2000 et classé au titre du Paysage). En 2009, une société forestière acquiert environ 18 ha de la peupleraie pour l'exploiter. Les règles établies dans le cadre du site classé n'ont pas été respectées, et dès 2010 le milieu se trouve totalement dégradé.

Un ensemble d'acteurs se mobilise pour sauver cette île grâce à une concertation menée par l'EPTB avec pour objectif de **partager les enjeux sur ce site multi-usages**. Des solutions proposées sont alors proposées :

- **L'acquisition du foncier**. En 4 ans, les $\frac{3}{4}$ des parcelles ont été acquises, seulement 8 % des parcelles sont restées privées. La mise en place d'une animation foncière par l'EPTB a largement contribué à la rapidité de réalisation de cette action.
- Une **étude a été menée** pour savoir ce qui devait être mis en place dans le cadre de la gestion. Les résultats de cette étude en termes d'hydrologie, de biodiversité et de cartographie laissent apparaître des **enjeux forts sur les espèces floristiques et faunistiques**.
- **La mise en place d'un plan de gestion** : une vingtaine d'actions sont programmées pour un montant de 350 000 euros, inscrites dans le contrat de rivière, ces dernières s'échelonnent sur 5 ans. Les partenaires financiers associés sont : le Conseil Départemental de l'Ain, l'Agence de l'Eau RMC, le Conseil Régional Rhône-Alpes et les fonds européens (FEDER régional).

Rhône amont

Bilan du plan d'action en faveur de la biodiversité du Haut-Rhône



Émilie Wichroff

Directrice du Syndicat du Haut-Rhône

« Nous effectuons un bilan de la réalisation des actions mais aussi un bilan social de notre plan d'action 2011-2015. »

Le **Plan d'action en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône** mené de 2011 à 2015 et soutenu par l'Agence de l'eau, la Compagnie Nationale du Rhône, le Conseil régional, les départements de l'Ain, de la Savoie, de l'Isère, l'État ainsi que le Syndicat du Haut-Rhône avait été évalué à 4,3 millions d'euros. Ce programme multipartenarial a été porté par le Syndicat du Haut-Rhône qui en a assuré la maîtrise d'ouvrage.

Labellisé par le Plan Rhône 1, ce programme comportait trois volets opérationnels :

- **Les zones humides**, les milieux naturels et les espèces.
- **Les hydrosystèmes** : fleuves, affluents et annexes hydrauliques
- **La concertation**, la communication et l'animation.

Un bilan est actuellement réalisé afin de produire une analyse prospective permettant de définir les nouveaux besoins, les objectifs pour le territoire et les priorités afin d'améliorer les actions à mener. À ce jour **80 % des actions sont achevées ou en cours d'achèvement** dont : 105 zones humides orphelines ont fait l'objet d'un diagnostic écologique et 30 ont fait l'objet d'une notice ou d'un plan de gestion, 34 hectares de zones humides ont été restaurés par des travaux et 7 hectares de forêts alluviales ont été acquis.

Le bilan en cours est **aussi un bilan social, de la perception des actions par les acteurs du territoire**. Une analyse prospective permettra de définir les nouveaux besoins, les objectifs pour le territoire et les priorités afin d'améliorer les actions à mener.

Rhône médian

Retour sur la restauration d'une annexe fluviale du Rhône



Paul Monin

Chargé de mission patrimoine naturel du Centre d'observation de l'île du Beurre

« Le suivi des milieux permet de voir plus loin dans la compréhension de l'impact des actions de restauration. »

L'île du Beurre se situe sur le Rhône à 40 kilomètres en aval de Lyon. Face au constat de la disparition globale des frayères de brochet sur le Rhône médian, un **programme de restauration des annexes fluviales a été lancé en 2008** par le Centre d'observation de l'île du Beurre, en partenariat avec la fédération de pêche. Le projet concerne le « site des 2 rives », et vise la **reconnexion d'un étang artificiel** créé par la CNR dans les années 70 en vue de favoriser le frai des brochets sur les herbiers et roselières de cet étang.

Une des problématiques constatée a été le marnage trop important résorbée par la création d'un seuil en 2013. Des suivis piscicoles, amphibiens et oiseaux ont permis d'évaluer le bénéfice de ces travaux. Aujourd'hui, on observe le **décuplement de la biomasse piscicole avec un retour timide du brochet, et un renforcement des populations d'oiseaux paludicoles**. D'autres constats, plus négatifs, sont le déplacement des populations d'amphibien et la disparition de l'habitat aquatique à Nanocyperion.

En conclusion, la finalité du projet a été satisfaite avec la **restauration des frayères à brochet sur l'étang restauré, et la conservation d'un étang « non restauré » a permis de maintenir sur le site une mosaïque d'habitats**. D'autres effets, moins bien anticipés, ont été également constatés, comme l'évolution des habitats et des peuplements et un point de vigilance qui est la sédimentation rapide sur l'étang, pour laquelle des suivis vont être mis en place.

Projets sur le Rhône méridional

La Camargue Gardoise, un territoire où l'homme s'engage pour les zones humides



Carole Toutain

Chargée de mission au Syndicat de la Camargue Gardoise

Sonia Bertrand

Directrice du CEN Languedoc-Roussillon

« De nombreux programmes d'actions existent en Camargue Gardoise, coordonnés par le syndicat mixte, et sont à rattacher au Plan Rhône. »

Le syndicat de la Camargue Gardoise, met en place de nombreux projets sur les zones humides de l'ouest du delta de Camargue.

Ce **patrimoine naturel exceptionnel** (50 000 ha de zones humides, 350 espèces d'oiseaux fréquentant le site) est intimement lié à l'histoire humaine et ses activités économiques traditionnelles et son patrimoine bâti.

Le syndicat mixte est gestionnaire de cet espace en partenariat avec de nombreux acteurs régionaux, français et européens. Classé au niveau national et international, ce territoire bénéficie de **plusieurs programmes de préservation, de gestion et de mise en valeur**. Le syndicat est notamment gestionnaire des espaces naturels sensibles du département et un projet de réserve naturelle multi-sites est en cours de réflexion.

Le delta fait partie intégrante du Plan Rhône Saône, de nombreuses actions de reconquête et de restauration des zones humides y sont réalisées. Bien que n'émargeant pas dans le cadre du Plan Rhône, ces actions méritent d'être valorisées car elles contribuent à la mise en œuvre de la stratégie du Plan Rhône 2.

L'Isdon de la Barthelasse : protéger les zones humides importantes ou emblématiques



Florence Ménétrier

Responsable du pôle Vaucluse, CEN PACA

Romain Brusson

Technicien environnement, Direction régionale d'Avignon de la CNR

« L'Isdon de la Barthelasse : une forêt alluviale protégée aux portes d'Avignon »

La forêt alluviale de l'Isdon de la Barthelasse, située sur la commune d'Avignon, est particulièrement emblématique parce que témoin des aménagements du Rhône réalisés depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Dans les années 70, la création d'un canal d'amené a séparé l'Isdon de la Barthelasse de la grande île de la Barthelasse à laquelle il était rattaché. **Seul l'Isdon conserve aujourd'hui sa fonction de forêt alluviale**, avec des zones fréquemment submergées, des forêts à boisement plus mature, une lône et des plages de sable le long du vieux Rhône.

Dans les années 90, face à l'émergence de projets menaçant cet espace, l'intérêt et la rareté de ce boisement alluvial mature sont portés à connaissance sous l'impulsion d'une action citoyenne. La Compagnie Nationale du Rhône s'associe alors au projet de préservation de ces milieux qui permet de classer le site en APPB (arrêté préfectoral de biotope) en 2001. La gestion de cet espace est alors confiée au CEN PACA en 2003 : un 1er **plan de gestion est rédigé, assurant la mise en œuvre d'actions et permettant une protection durable des milieux.**

L'accessibilité aux piétons sur le site est possible (sentier monotrace), bien que non encouragée par l'absence d'aménagements. **L'aspect « impénétrable » de cette forêt alluviale laissée en libre évolution rend la fréquentation du site « confidentielle ».**

L'année 2016 voit la validation d'un 3^e plan de gestion. Programmé sur 7 ans, il comprend 32 actions, portant notamment sur des **suivis de l'évolution de la zone humide** : protocole de suivi de la dynamique du boisement alluvial, suivis Rhomeo. Comme dans de nombreux sites alluviaux, la **problématique des espèces invasives** est également présente et un diagnostic complet est prévu avant toute intervention future.

En conclusion, près de 15 ans de gestion et de suivi permettent de qualifier l'Isdon de la Barthelasse comme **site « laboratoire » pour l'étude de la biodiversité et de la fonctionnalité des écosystèmes alluviaux.**

L'intégration des zones humides dans les documents de planification du territoire : un exemple sur le bassin de vie d'Avignon



Ingrid Hautefeuille

*Responsable du pôle planification et aménagement,
Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse*

Anne-Lise Maicherak

*Chargée d'études projet urbain & paysage, Agence
d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse*

« Le SCOT compose avec les enjeux du territoire et les usages. »

L'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), association loi 1901, travaille sur presque tous les sujets de l'aménagement du territoire. Positionnée plus en amont que les acteurs de terrain, l'Agence d'Urbanisme travaille notamment à la préservation des éléments de la trame verte et bleue pris en compte dans les documents d'urbanismes.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin de vie d'Avignon regroupant 29 communes a pour vocation de définir un projet à horizon 2030 visant à articuler toutes les politiques publiques dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'environnement, sur les deux rives du Rhône.

Le Rhône est la colonne vertébrale du Bassin de vie d'Avignon et cumule plusieurs enjeux : biodiversité, patrimoine reconnu, économie, transport, énergie mais aussi vecteur de risques. **Le SCOT compose avec les enjeux du territoire et les usages.** *In fine*, il permet **d'arbitrer et de hiérarchiser les projets d'aménagement, en fonction notamment des enjeux de biodiversité et de continuités écologiques identifiés (trame verte et bleue)**. Il permet aussi de réaliser des zooms parcellaires sur les zones à préserver. Le SCOT n'est pas un outil de gestion, il permet aux acteurs de terrain de s'appuyer sur ses préconisations pour la protection de zones ciblées.

Un cas concret sur Avignon est la réalisation d'un diagnostic par l'AURAV en vue de l'élaboration d'un schéma de valorisation de l'île de la Barthelasse qui devra concilier les usages divers (agricoles), les enjeux de biodiversité et proposer une approche intégrée ce cet espace.

Concertation et sensibilisation pour la préservation des zones humides Exemples de projets pour les territoires riverains du Rhône



Marie Trouillet

Animatrice eau, CPIE Bugey-Genevois

Anne Lambert

Animatrice du réseau Rhône méridional, CPIE Rhône-Pays d'Arles

« L'accompagnement des porteurs de projet sur le volet concertation est complémentaire de l'accompagnement de ces mêmes acteurs pour le montage technique des projets. »

Les CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement) est un réseau qui agit dans deux domaines en faveur du développement durable : la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, et l'accompagnement des territoires. **L'importance de rapprocher les habitants avec les enjeux de l'eau et notamment du fleuve Rhône** est donc pour eux une priorité.

Les CPIE animent par exemple le **dispositif « Osons agir »**, qui accompagne les acteurs de terrain aux **méthodes participatives** visant à impliquer les habitants et acteurs du territoire aux politiques publiques sur l'eau. Le besoin de **faire de l'animation territoriale afin de faire émerger des projets de préservation de zones humides est prégnant aujourd'hui**. Des partenariats sont à tisser avec les Conservatoires d'espaces naturels pour mener ces animations de territoire, afin d'élargir les champs de compétences et mener par exemple des actions dans le cadre de projets de restauration de zones humides.

Le **Réseau Rhône Méridional** fédère les acteurs afin de faire émerger les synergies avec pour objectif de sensibiliser les publics aux enjeux du fleuve. Ce réseau s'articule en bonne intelligence avec les actions menées par le Réseau des acteurs des espaces naturels. **Des projets de parcours sonores sont par exemple en cours de mise en œuvre.**

Recherche et actions à l'échelle du territoire Rhodanien : quelles interactions ?

Les projets scientifiques de la ZABR



Dad Roux-Michollet

Coordinateur de l'Observatoire Hommes-Milieu Vallée du Rhône, ZABR

« Le GRAIE et la FCEN, via l'animation de réseaux de chercheurs et de gestionnaires, renforcent les liens entre recherche et gestion sur le territoire du Plan Rhône. »

La Zone Atelier Bassin du Rhône (ZABR) et l'Observatoire Hommes-Milieu Vallée du Rhône (OHM VR) sont des plates-formes de recherches pluridisciplinaires qui apportent des **éléments d'aide à la décision dans la gestion des milieux aquatiques**. Il s'agit d'un travail de coordination de travaux de recherche qui **organise** les liens entre recherche et gestion (en partenariat avec le réseau des acteurs des espaces naturels Rhône & Saône), **évalue** les démarches scientifiques et **valorise** des résultats scientifiques complexes pour **mettre à disposition des méthodologies accessibles aux gestionnaires de l'eau et des espaces naturels**.

La recherche s'organise autour de sites et d'observatoires afin d'améliorer la connaissance sur l'ensemble des hydrosystèmes du bassin du Rhône, notamment sur les zones humides. L'Observatoire Hommes-Milieu Vallée du Rhône (OHM VR) a pour but de comprendre l'évolution contemporaine du corridor rhodanien et de ses sociétés riveraines, ayant participé à la mise en place de nouveaux modes de gestion du fleuve. Pour exemple, un des axes de recherche actuel est le suivi des usagers et usages de la ViaRhôna.

Vendredi 2 décembre, matinée

Regard croisé avec le Plan Loire



Stéphanie Hudin

Responsable du pôle Loire, FCEN

« Le Rhône et la Loire, bien qu'indépendants, suivent des trajectoires parallèles et peuvent se croiser au travers des plans fleuves dont elles font l'objet ».

Inondations, qualité de l'eau, biodiversité et patrimoine naturel sont les enjeux principaux et communs aux deux programmes.

Pour la Loire, la riche histoire du fleuve vient se lier à l'image d'un fleuve sauvage, il s'agissait donc de préserver cette mosaïque en créant un Plan il y a maintenant 20 ans, d'abord sur le fleuve Loire, puis sur la Loire et l'Allier, et depuis le Plan Loire 3, sur la Loire, l'Allier et l'ensemble des têtes de bassin des affluents. Riche des enseignements acquis au fur et à mesure des années, le Plan Loire regroupe de nombreux acteurs permettant d'agir sur les sites. **Les fonds européens ont été décisifs** pour accompagner chacune des phases et développer une identité du milieu naturel de la Loire.

Après 20 ans, il apparaît nécessaire, au-delà de la cohérence et de l'articulation entre les projets, de **donner du temps aux acteurs de terrain** pour monter les projets, en obtenir les bénéfices et formaliser leur retour d'expérience. La **dynamique du partage des informations et de la rencontre des acteurs joue un rôle décisif** pour créer des projets et des liens autour des fleuves et des bassins de vie. **Ainsi, l'animation du réseau est indispensable pour tisser des liens entre les acteurs** : l'information, la connaissance et les retours d'expérience sont de vraies plus-values à l'échelle du Plan Loire et cette expérience acquise reste un élément important pour la mise en œuvre du Plan Rhône et de ses projets. **Il faut contribuer de manière innovante, efficace et en rassemblant les synergies à une prise de conscience de la préservation des milieux naturels en prenant en compte les différents enjeux qui s'y croisent.**

Renverser la vapeur du cycle de destruction des zones humides est bien difficile !

Vers la mise en œuvre du volet zones humides du Plan Rhône 2

TABLE RONDE 1 : La parole aux partenaires financiers du Plan Rhône

Laurence Clottes

Chef du service « Ressources en eau, milieux, fleuve Rhône », AERMC

Laetitia Faure

Responsable d'unité « Fleuve Rhône », Région Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle Jacquélet

Chargée de Coordination Eau, Énergie & Environnement EDF - Délégation de Bassin Rhône Méditerranée

Robert Gentili

Chargé de mission "milieux aquatiques", Région PACA



Les échanges des différents acteurs financiers du Plan Rhône 2 offrent une vision clarifiée des accompagnements possibles et des stratégies mises en place par chacun pour promouvoir les projets de préservation et de restauration des zones humides sur l'axe Rhône Saône.

Ainsi **l'Agence de l'Eau et le FEDER**, suite à un diagnostic territorial, orientent leur intervention sur la qualité des eaux, les ressources et la biodiversité et prioritairement sur la restauration des zones humides dans le cadre du Plan Rhône-Saône 2 :

ACQUERIR, RESTAURER ET GERER DES ZONES HUMIDES,

3 axes permettant de retrouver les fonctionnalités des zones humides.

Dans du Plan Rhône 2, une enveloppe de 16 Millions d'Euros est dédiée à poursuivre les travaux de restauration physiques des cours d'eau et des îlots comme pour la Plan Rhône 1, ainsi qu'à la **reconquête des zones humides au travers d'actions d'acquisition, restauration et gestion** avec pour objectifs : « 400 ha de zones humides préservées ».

D'un point de vue opérationnel, l'atteinte de ces objectifs doit d'appuyer sur :

- ✓ la stratégie pour les zones humides avec des fonds européens dédiés ;
- ✓ le réseau des gestionnaires, dont l'animation est primordiale pour faire connaître le Plan Rhône, en expliquer la mécanique, faire remonter aux financeurs les actions engagées et créer du lien entre les gestionnaire afin de travailler prioritairement sur les enjeux spécifiques au fleuve Rhône.

Les fonds FEDER pourront appuyer des actions d'acquisition foncière et de restauration.

Le Plan Rhône a permis, **grâce à la contractualisation** des différents partenaires, de **voir préservés des financements et une pérennité dans les actions de restauration des milieux sur l'axe Rhône Saône**.

Concernant les espèces exotiques envahissantes, de nombreux rapports ont été faits sans pour autant que des actions soient entreprises faute de portage local et d'une politique ciblée préalablement définie. Néanmoins, cette problématique a été présentée et sera liée à une stratégie d'attaque qui interviendra lors du prochain programme en 2019.

Pour **la Région PACA**, les objectifs sont dirigés sur la protection des riverains du Rhône et de la Saône face aux risques des inondations.

AMÉNAGER, MAÎTRISER ET CONSOLIDER,

des axes permettant de réduire la vulnérabilité face aux inondations

En rénovant les ouvrages existant le long des rives et en maîtrisant le développement urbain, la Région souhaite réduire les dommages humains et matériels des crues. Il s'agit de travailler sur des principes de solidarité reliant les habitants vivant sur des zones à risque, le dynamisme démographique des communes et le développement économique nécessaire à la vie locale.

C'est au plus près du terrain et de manière transversale que **la Région souhaite établir une stratégie liant la restauration des zones humides et la gestion du risque inondation**.

Le dispositif financier de la Région revu en 2017 ne change en rien la participation régionale et préserve les **budgets prévus, dont une moitié est dédiée à la trame verte et bleue avec un focus sur les zones humides** et dont l'autre moitié est destinée aux actions pédagogiques de connaissance notamment grâce à la ZABR.

Concernant **l'articulation avec les documents d'urbanisme**, la Région aura à travailler ce point dans le cadre des **stratégies d'aménagement du territoire et les schémas de cohérence écologiques**, de ce fait, il sera nécessaire d'y intégrer le chantier des zones humides. Ces documents permettent également de former les élus et de se pencher sur **le problème de la gestion foncière**. En effet, il est indispensable de mettre en place une stratégie d'acquisition foncière dans le cadre de la protection en amont des zones humides. Se pose alors le **problème de la disponibilité financière et de l'articulation entre les financements**. Néanmoins, la Fédération des Conservatoires travaille depuis un an sur une fondation permettant de mettre en œuvre cette préservation des espaces.

De son côté, **EDF** reste un acteur majeur du bassin Rhône-Méditerranée en produisant environ 25 % de l'énergie électrique française et environ 60 % de l'énergie hydro-électrique nationale.

OPTIMISER, VALORISER, RESPONSABILISER,

des axes permettant d'aborder la transition énergétique.

Dans ce cadre, il s'avère nécessaire d'optimiser la ressource en eau et de prendre conscience des impacts de la production industrielle sur l'environnement. Cette responsabilisation récente donne un signe positif à l'ensemble des acteurs du Plan Rhône, puisque des expérimentations sont menées pour atteindre une réelle production d'énergie renouvelable tout en préservant l'environnement.

Bien que n'étant pas une source le financement, le Plan Rhône permet donc le financement par ses différents acteurs, de projets qui, sans lui, n'auraient pas vu le jour.

L'intérêt d'être dans le **Plan Rhône** est qu'il **garantit souvent les financements fléchés, contractualisés et visibles, et ce** malgré l'évolution des partenaires politiques. Il est donc particulièrement intéressant pour les porteurs de projets d'intégrer le Plan Rhône afin de **sécuriser leurs financements**.

Pour autant, certains financements sont déjà mobilisés et nécessitent dès à présent des relais locaux pour être mis en place. La volonté des acteurs est manifeste, mais des **opérateurs intermédiaires sont nécessaires** pour mettre en œuvre les actions sur le terrain, à ce stade les financeurs ne peuvent plus être mobilisés.

TABLE RONDE 2 : Interfaces zones humides et enjeux territoriaux : approches transversales et multithématiques des projets

Christelle Duc

Chargée de mission inter-régionale pour le Plan Rhône

Nicolas Terrel

Responsable du pôle « Milieux naturels », EPTB Saône et Doubs

Jean-Laurent Lucchesi

Directeur des marais du Vigueirat

André Miquet

Cen Savoie



Avoir une vision globale du territoire : comment on y vit, comment on le protège

Les zones humides, **espaces de transition entre la terre et l'eau**, constituent un patrimoine naturel exceptionnel en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Mais au-delà de ces aspects positifs, ces zones peuvent apparaître comme des obstacles au développement d'un espace (développement économique, dynamique démographique et urbanisation).

Afin de relier ces différentes problématiques, **il est indispensable de travailler sur la transversalité des projets**. Cette volonté affichée nécessite une réelle prise en compte des liens à établir en amont. Il est **primordial d'entrecroiser les thématiques sur les projets** (préservation/éducation/valeur touristique/développement économique).

Les facteurs de réussite d'un projet peuvent se résumer comme suit :

- Amélioration de la connaissance des zones humides (identification, inventaires).
- Maîtrise du foncier comme outil le plus efficace pour préserver les zones humides quelle que soit leur dimension.
- Ancrage local avec construction collégiale.
- Utilisation du réseau pour approfondir les connaissances nécessaires.
- Reproduire et adapter les « modes de faire » qui ont fonctionné sur d'autres sites.
- Accepter la notion de long terme qui ne signifie pas l'échec, mais la maturation.

Une politique transversale et des liens forts entre les différents acteurs sont primordiaux.

Conclusion des rapporteurs - Mise en perspective par les sciences sociales



André Micoud

Sociologue, directeur de recherche honoraire au CNRS

Louis Durey

Doctorant en géographie et aménagement du territoire

Afin de prendre du recul sur l'ensemble des échanges et les positionner dans un contexte sociétal, plusieurs mots et thèmes abordés pendant les deux jours seront repris et commentés.

- PRENDRE DU RECU

C'est ne pas oublier l'histoire : l'origine du Plan Rhône et les grandes inondations de 2003 qui ont motivé cette concertation. On s'est alors rendu compte que les tentatives de maîtrise, de domestication du fleuve étaient vaines, que l'approche devait être différente.

À l'opposé se positionnent les acteurs locaux qui sont capables de faire évoluer les problèmes posés et s'approprier, reformuler les dispositifs institutionnalisés.

- LE PLAN LOIRE

Le Plan Rhône n'existerait pas sans le Plan Loire qui reste une expérience inspirante. Ces deux plans illustrent parfaitement les aménagements institutionnels, mais surtout la notion de bien commun.

Le Plan Rhône doit avant tout s'inspirer de la réelle coordination des acteurs du Plan Loire, mais également le passage à l'échelle de bassin.

La pensée optimiste doit s'imposer sur la gouvernance des ressources naturelles, en effet l'homme est capable au travers de règles et de normes concertées de mettre en place une régulation durable du bien commun.

- STATUT PARTICULIER, CONCESSION À LA CNR

Face à l'avantage d'avoir un seul interlocuteur compétent, l'inconvénient est que ce dernier impose son cap. Aujourd'hui, les attentes des territoires riverains sont prises en compte au niveau des espaces naturels, mais également des autres usages. Pour ce faire, un choc de simplification est nécessaire face à la complexité des procédures.

Un EPTB a déjà été tenté sans succès. Il ressort de ses deux jours une question : comment notre société institue-t-elle son rapport à la nature ? Il apparaît qu'elle utilise un panel de règles, de normes, d'instruments possibles avec plus ou moins de succès (de l'animation à la législation).

- LES ZONES HUMIDES

On note une sacralisation des lieux, or, il est intéressant de s'interroger sur les manières dont nos contemporains voient ces espaces. Tout le monde ne voit pas les zones humides de la même manière et utilise son propre cadre de référence pour les caractériser.

Chaque acteur émet une représentation : c'est-à-dire la réalité imaginée et sa propre réalité. Ici, on relève le sentiment alarmiste de la disparition des zones humides, l'inquiétude face au développement durable et la contradiction entre l'économie et l'écologie. Or, ces points découlent de territorialités différentes, d'échelles différentes, de temporalités différentes...

- LES AUTRES USAGERS

Il a été peu question des autres usagers de ces espaces, autres que les chercheurs et les gestionnaires, mais à l'inverse il a été souvent question de la problématique liée à la communication sur les actions et sur les projets, la sensibilisation, le public... Parle-t-on vraiment avec les personnes présentes ? Est-ce que les riverains, les habitants, les usagers sont intégrés dans cette problématique de communication avec les « acteurs » ? Sont-ils des acteurs ?

Il y a risque que les protecteurs de la nature entrent dans une machinerie institutionnelle qui risque de perdre le contact avec les gens, d'enfermer la « chose publique » dans un appareil technocratique...

Il est donc nécessaire d'être attentif à l'approche technique qui peut être réductrice, qui peut s'arrêter au « comment » sans aborder le « pourquoi ». La vision doit devenir une vision citoyenne et ne pas se limiter à la cause militante.

Il est important de se pencher sur l'institutionnalisation de la protection de la nature qui s'approche actuellement d'une machinerie qui peut « avaler » ces visions.

Mot de la fin

Pour conclure, **Marc Maury** note que chacun va rentrer chez lui avec des **liens nouveaux** mis en place pendant ces deux jours, des **échanges** vont pouvoir se mettre en place, des **études croisées** s'établir au sein de réseaux... C'est en rencontrant les acteurs de terrain que les décideurs peuvent visualiser les problématiques et les résoudre.

Aujourd'hui les différents secteurs dialoguent : les aménageurs, les industriels, les défenseurs des espaces naturels, les chercheurs, les financeurs, les élus... il faut poursuivre dans cette voie et faire des agriculteurs, des chasseurs et des pêcheurs, des alliés pour élargir la vision de chacun.

On ne protège bien que ce qu'on connaît bien !

Ainsi le partage des connaissances reste un atout majeur du Plan Rhône et l'effort fait ainsi que les moyens alloués doivent être maintenus sur ce point.

Actuellement, l'eau paye l'eau ; mais qui paye les zones humides ?

Comment valoriser ces milieux, leur associer une redevance ? La réflexion est en marche pour évaluer à l'avenir comment aborder cette question du financement.

Bien évidemment la reconquête des zones humides passe par l'économie, celle des surfaces, celle de l'énergie... Les citoyens doivent être vigilants, mais les services de l'État doivent l'être également face aux destructions programmées des zones.

Une animation territoriale dynamique, l'accès aux moyens, le lien entre les acteurs, l'harmonisation des projets sont là. Ces outils permettent aux projets d'aboutir, mais aujourd'hui il faut également prendre en compte **la loi NOTRe et le nouvel aménagement du territoire**. Ces compétences qui sont redistribuées vont impacter le Plan Rhône, **il ne faut donc pas rater cette étape**.

L'homme a mis énormément de génie et de moyens pour dompter le fleuve, si demain, il mettait une partie de ces moyens pour sa reconquête, il réussirait ce qui est entrepris via le Plan Rhône.

Faisons confiance à la nature, à la reconquête naturelle, tout n'est pas perdu ! IL faut changer notre relation à la nature et au fleuve, c'est une obligation pour répondre aux catastrophes liées aux changements climatiques et établir une gestion harmonieuse des besoins, des usages et des fonctions naturelles du Rhône.

Ces journées ont été co-organisées par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et le Conservatoire d'espaces naturels de PACA avec le soutien financier de :



Acronymes

SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

EDF : Electricité de France

CNR : Compagnie Nationale du Rhône

CPIER : Contrat de Plan Inter-régional Etat-Région

POP : Programme Opérationnel Plurirégional

RAMSAR :